



PROGRAMME DIGITESS

Piloté par Simplon.co

26bis, Rue Kléber - 93100 Montreuil

Nom du destinataire

Société du destinataire

Adresse du destinataire

Fait à Montreuil, le ●●/●●/●●



Objet : Charte d'engagement au sein du programme DigitESS

Votre structure a été sélectionnée dans le cadre du programme DigitESS, co-fondé par AG2R LA MONDIALE et Simplon.co. Le présent document est une charte reprenant l'ensemble des engagements que vous-mêmes, les porteurs du programme et les prestataires partenaires du programme s'engagent à respecter. Merci d'en prendre connaissance attentivement avant de le signer.

Charte d'engagement

Programme DigitESS

SOMMAIRE

La philosophie du programme DigitESS

Les engagements de la structure bénéficiaire du programme

Compréhension des modalités

Livrables en amont du démarrage de l'accompagnement

Périmètre du projet

Budget

Délai et planning

Ressources

Communication

Mesures d'impact

Les engagements du prestataire partenaire du programme

Budget

Délai et planning

Ressources

Rôle de conseil

Pilotage du projet

Qualité

Les engagements des co-fondateurs du programme

Signatures



La philosophie du programme DigitESS

DigitESS est un programme co-fondé par AG2R LA MONDIALE et Simplon.co pour accompagner les structures de l'Économie Sociale et Solidaire qui sont confrontées aux enjeux du numérique.

Vous avez été sélectionné par le programme.

Le co-financement effet de levier proposé par AG2R LA MONDIALE vous permet d'accéder à un accompagnement sur-mesure et de qualité. Via DigitESS, des solutions adaptées vous seront proposées au regard de vos ambitions et de la complexité de votre projet.

Les prestataires partenaires du programme sont sélectionnés pour leur expertise mais aussi pour leur engagement solidaire : entreprises d'insertion, entreprises adaptées, éditeurs de solutions dédiées aux associations, associations etc. Tous ont à coeur de faire vivre le secteur de l'ESS dont vous et eux faites partie.

Au-delà du projet sur lequel vous êtes accompagné, le programme vise votre montée en compétence sur les sujets du numérique et votre bonne compréhension des enjeux qui y sont associés. En tant que structure accompagnée, n'hésitez pas à poser des questions, à demander des clarifications ou à proposer des idées. Vous serez par ailleurs sensibilisé aux enjeux d'un numérique plus inclusif et solidaire : éco-conception, accessibilité, sobriété seront abordés au cours de l'accompagnement.

Les engagements de la structure bénéficiaire du programme

Compréhension des modalités

La structure bénéficiaire reconnaît **avoir pris connaissance des différentes étapes de l'accompagnement DigitESS et de ses pré-requis**, notamment cette Charte.

Elle s'engage à prendre connaissance et à étudier les **conseils techniques** fournis par les prestataires partenaires du programme.

Livrables en amont du démarrage de l'accompagnement

La structure bénéficiaire s'engage à fournir, **en amont du démarrage** de l'accompagnement, un **cahier des charges** suffisamment détaillé exprimant son besoin. Il reprend notamment :

- Une description de la mission de la structure ;
- Le contexte dans lequel le projet est réalisé ;
- Les principaux objectifs métiers du projet ;



- Une description des différents utilisateurs ;
- Les fonctionnalités attendues avec une priorisation pressentie ;
- Les types de navigation attendus (mobile, tablette, desktop) ;
- La charte graphique à respecter ou des références commentées en termes de design (autres sites web ou applications mobiles).
- Les contacts d'éventuels prestataires techniques en lien avec le projet (en interne ou en externe) ;
- Les contraintes techniques éventuelles du projet (ex : prise en compte de l'accessibilité, technologie de prédilection ou maîtrisée etc.) ;
- Les dates-clés à prendre en compte dans le rétroplanning.

Ce cahier des charges guide l'accompagnement DigitESS notamment au démarrage. Il est utilisé à titre **indicatif**. Les **spécifications fonctionnelles livrées en fin de cadrage sont l'unique référence** dans la suite du projet.

Périmètre du projet

La structure bénéficiaire s'engage à respecter le fait qu'un **changement de périmètre** (oubli dans l'expression de besoin, nouvelle priorisation, complexité ajoutée, demande de livrable supplémentaire etc.) induit nécessairement de **revoir la priorisation** des besoins ou devra être **pris en charge par la structure en-dehors** du soutien financier de DigitESS. Un changement de périmètre en-dehors de la phase de cadrage ne pourra pas être pris en compte.

Budget

La structure bénéficiaire est informée du pourcentage de prise en charge du budget total du projet par DigitESS à l'issue de la commission à laquelle elle a été sélectionnée. Celle-ci confirme sa **capacité à prendre en charge la part restante du budget**.

Délai et planning

La structure sélectionnée entre avril 2020 et mars 2021 s'engage à ce que le **démarrage du projet ait lieu au plus tard en mars 2021**. La fin du projet (solde de la subvention) doit intervenir en septembre 2021 au plus tard.

Une fois le projet démarré, la structure bénéficiaire s'engage à **respecter le planning fourni** par le partenaire prestataire, et notamment **les échéances qui lui sont données** (livraisons de contenus, validations attendues etc.).

Si elle ne peut tenir un engagement pour une raison exceptionnelle, elle en **informe suffisamment en avance** le prestataire (minimum 1 semaine). La structure reconnaît qu'en cas de retard de son fait, le rétroplanning sera adapté par le prestataire. Un **nouveau rétroplanning** lui



est fourni, qui ne sera **pas nécessairement proportionnel** au retard généré par la structure bénéficiaire (au regard des disponibilités du prestataire).

Ressources

La structure bénéficiaire nomme un chef de projet pour piloter l'accompagnement et co-concevoir le projet numérique avec le prestataire partenaire. Le chef de projet doit:

- Être suffisamment **disponible**, avec une part de son emploi du temps dédiée au projet ;
- Disposer d'un **niveau d'information** suffisant pour transmettre les enjeux clés du projet ;
- Être en mesure de **prendre des décisions** au nom de la structure. Toute validation par le chef de projet sera donc considérée comme définitive et ne pourra être remise en cause par une autre partie prenante au sein de la structure, quand bien même celle-ci disposerait d'un rôle hiérarchique supérieur.

Le chef de projet n'est pas nécessairement quelqu'un qui dispose de compétences techniques ! Il s'agit de la personne qui sera le relais pour le prestataire partenaire.

Communication

La structure bénéficiaire s'engage à **intégrer le logo DigitESS** (fourni par le programme) sur tous les supports numériques ou physiques relatifs au projet ainsi que sur les outils numériques (livrables) réalisés ou mis à jour dans le cadre du programme DigitESS. Le logo doit être suffisamment mis en évidence.

La structure bénéficiaire s'engage à participer, dans la mesure de ses capacités, aux **actions de communication du programme** (témoignage etc.). Elle accepte que les partenaires du programme communiquent sur l'avancement et la réalisation du projet et mentionnent le nom de la structure.

Mesures d'impact

La structure bénéficiaire s'engage à **participer aux mesures d'impact** liées au projet. Elle accepte de répondre aux questionnaires envoyés avant, pendant et après projet et à se rendre disponible pour d'éventuels entretiens qualitatifs.

Les engagements du prestataire partenaire du programme

Budget

Le prestataire s'engage à proposer des **tarifs solidaires** dans le cadre du programme DigitESS. Ceux-ci sont validés par la commission DigitESS.



Le prestataire s'engage à fournir des **devis détaillés et transparents** de ses prestations. Cela inclut notamment une **liste des livrables fournis**.

Pour les prestations réalisées **au forfait**, le prestataire **s'engage à réaliser le périmètre** sans surcoût. Le périmètre est défini par le document des **spécifications fonctionnelles**.

Délai et planning

Le prestataire s'engage à fournir un **rétroplanning** de la prestation et à le faire **valider par la structure bénéficiaire**. S'il ne peut respecter son engagement pour cause exceptionnelle, il en informe le plus tôt possible la structure bénéficiaire et s'engage à tout mettre en oeuvre pour adapter le planning. Il fournit alors un planning mis à jour.

Ressources

Le prestataire met à disposition des **ressources dont les profils et compétences sont adaptées** aux besoins exprimés par la structure bénéficiaire.

Rôle de conseil

Le prestataire s'engage à adopter un rôle de conseil. Cela prend notamment la forme suivante :

- Organisation, au sein du cadrage, d'une phase de **priorisation** des besoins métiers / fonctionnels réalisées avec la structure bénéficiaire ;
- Proposition, en cours et / ou en fin de cadrage, d'approches **alternatives** pour la réalisation du projet (options, solution existante identifiée, choix techniques...);
- Il fait preuve de **pédagogie** à l'égard de la structure bénéficiaire et de son équipe pour s'assurer que les concepts techniques sont compris par tous.

Pilotage du projet

Le prestataire s'engage à **faire valider les livrables clés** par le chef de projet de la structure bénéficiaire. Cela comprend notamment :

- Les wireframes ;
- Les maquettes graphiques ;
- Les spécifications fonctionnelles.

Qualité

Le prestataire s'engage à respecter a minima l'exigence qualité décrite dans son Plan d'Assurance Qualité pour la phase de production, ou autre document équivalent mis à disposition de la structure bénéficiaire.



Les engagements des co-fondateurs du programme

Les co-fondateurs du programme et pilotes (AG2R LA MONDIALE et Simplon) s'engagent à effectuer un pilotage neutre du programme et à superviser le déroulement des différents projets lors des commissions mensuelles du programme.

Signatures

La structure **nom de la structure** a été sélectionnée dans le cadre de DigitESS pour **un cadrage / des développements**. Le montant total de cette phase du projet est de **€ TTC**, dont **X %** seront pris en charge par DigitESS, soit un reste à charge pour la structure de **€ TTC (soit € HT)**.

| | |
|---|---|
| <p>Pour la structure bénéficiaire nom de la structure, nom prénom et fonction du représentant :</p> <p>Fait à Le</p> | <p>Pour le prestataire partenaire nom de la structure, nom prénom et fonction du représentant :</p> <p>Fait à Le</p> |
|---|---|